

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 15 mars 2023

Date de l'affichage : 15 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 10 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 51

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2022
--

Numéro de la Délibération : 230323-DC-17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Marie-France SERRA, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Patrice CREPY, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTARDIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- M. Jean-Pierre CHATRON par Mme Corinne DUBOIS.

Dont représentés :

- M. Patrice CREPY par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Carine LUGEZ par M. Philippe MARECHAL.
- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- Mme Nathalie SABOT par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Maud MATHONAT par M. Patrice GOUIN.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- M. Marc LAMOUREUX par M. Benoît BIBERON.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par Mme Danielle DEBLIECK.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le compte de gestion du Receveur de l'établissement public – recettes et dépenses de l'année 2022 ;
- Le détail des opérations, les budgets et tous les documents de comptabilité nécessaires ;
- L'avis de la commission finances en date du 15 mars 2023 ;

Considérant :

- Que toutes les opérations de recettes et dépenses apparaissent convenablement justifiées et conformes au compte administratif du même exercice ;
- Les opérations de l'exercice 2022, sauf apurement et règlement par le Juge des comptes, et le résultat cumulé global suivant :

-	Résultat de fonctionnement 2021 :	2 321 486,54 €
-	Résultat de fonctionnement 2022 :	2 164 043,07 €
	<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>4 485 529,61 €</u>
	Avec intégration résultats budgets dissous :	71 486,73 €
	<u>Résultat de fonctionnement cumulé avec intégration budgets dissous :</u>	<u>4 557 016,34 €</u>

-	Résultat d'investissement 2021 :	887 553,66 €
-	Résultat d'investissement 2022 :	30 133,11 €
	<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>917 686,77 €</u>
	Avec intégration résultats budgets dissous :	- 69 068,74 €
	<u>Résultat d'investissement cumulé avec intégration budgets dissous :</u>	<u>848 618,03 €</u>

Résultat cumulé global 2022 : 5 403 216,38 €

Résultat cumulé global 2022 avec intégration budgets dissous : 5 405 634,37 €

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget Principal relatif à l'exercice 2022, dressé par le receveur de l'établissement public, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230323-230323-DC-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2023

Affichage : 27/03/2023